Image not found or type unknown

Retenue abusive de dépot de garantie ?

Par **AllecS**, le **29/05/2014** à **17:56**

Bonjour,

J'ai quitté mon appartement apres 5 ans de location. Lors de l'etat des lieux, tout était parfait hormis la vasque qui était félée (j'y ai fait tombé un flacon de parfum). Cela a été noté et je trouve tout a fait normal de payer une retenue pour son remplacement.
Seulement voila, après plusieurs semaines l'agence me rembourse une partie du dépot de garantie et justifie le montant de la retenue en me joignant une impression d'un site internet avec un meuble complet en plus de la vasque.
Le meuble n'a pas du tout été abimé (usure normale) et il n'y a aucune raison de la remplacer.
La vasque est un modèle basique de couleur blanche, taille standard encastré.
N'est ce pas abusif de vouloir en profiter pour changer le meuble?
Une copie de page web ou de catalogue suffit-elle?
Ne doivent ils pas me fournir un devis, une facture?
Quel recours?
merci beaucoup.

Par **HOODIA**, le **29/05/2014** à **19:04**

Bonjour,
En remplaçant la vasque (dans la mesure ou elle existe encore?) vous auriez évité le changement complet ede l'ensemble et le déplacement de l'homme de l'art.

Par **janus2fr**, le **29/05/2014** à **19:35**

Bonjour,
Ceci dit, vous avez parfaitement raison, AllecS. Si seule la vasque est abîmée, seul son remplacement peut vous être compté, pas le meuble en dessous, le carrelage au dessus, la peinture des murs et le luminaire de la salle de bain (j'exagère volontairement bien sur).
De plus, la retenue doit être "justifiée". La jurisprudence a, depuis longtemps, déterminé que cette justification ne pouvait être que facture ou devis.

Par **AllecS**, le **30/05/2014** à **11:08**

Hoodia, il est vrai que j'aurais pu faire les choses moi-meme et puis apres, advienne que pourra, il suffit que ca tienne 2 mois et puis voila... Non, serieusement. Je ne suis pas plombier donc ca serait chez moi j'aurais fait venir un homme de l'art comme vous dites, la question n'est pas là.
Comme je dis, la vasque est un modele blanc standard, pour les raccords de plomberie je pense que c'est aussi le cas...
Je pense que je vais leur demandé un devis ou une facture par lrar (encore des frais) à défaut (sous quel delai?) ils doivent tout me rembourser? sinon comment les faire revenir sur le montant retenu?
bien cdt

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés